

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Ressources/ Finances

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1/2023 sur le budget annexe n°36010
« Zones Economiques » portant reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022

Le 31 mai 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 25 mai 2023 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, M. Jacques LAFFONT, M. Patrick MATHIEU, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, Mme Catherine RIOUX

Pouvoirs : Mme Magali BLEIN donne pouvoir à M. Jacques LAFFONT, M. Christophe GUILLARME donne pouvoir à M. Christian DENIS, M. Mathieu MOURAGNE donne pouvoir à Mme Marianne DARFEUILLE, M. Philippe MIKHAÏLOFF donne pouvoir à M. Serge PERCET, M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Didier BERNE, M. Christian MOLLARD donne pouvoir à Mme Régine TERRAILLON, M. Patrick DEMMELBAUER donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Ghislaine DUPUY donne pouvoir à M. Gérard MONCELON, M. Jean-Luc LAVAL donne pouvoir à M. Marc RODRIGUE, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT donne pouvoir à Mme Brigitte CHANCRIN, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Sébastien DESHAYES

Absents remplacés :

Absents : Mme Catherine PALMIER, M. Georges SUZAN

Absent excusé : M. Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Catherine EYRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230531-20230373105-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 55
Nombre de membres supplées : 0
Nombre de pouvoirs : 13
Membres absents non représentés : 3
Nombre de votants : 68
Nombres de vote
POUR : 68
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2221-48-1, R.2221-90-1 et L.2311-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022.011.07.12 du 7 décembre 2022 portant approbation du budget annexe « Zones économiques » 2023 de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le compte administratif 2022 de ce budget annexe,

Vu par ailleurs les comptes administratifs des budgets annexes « ZA Les Longes », « ZA Les Gagères », « ZA Pré Coton », « PSG ZA Bellegarde », « PSG ZA Veauche », « CM Zones d'Activité », « FL ZE Montfuron »,

Vu la délibération n°2022.05.07.12 du 7 décembre 2022 décidant la clôture de ces budgets annexe et la reprise de leurs résultats, emprunts et actifs par le budget « Zones Economiques »

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 avril 2023,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2022 des différents budgets susmentionnés,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il convient de reprendre d'une part les résultats 2022 de ce budget, et d'autre part ceux des différents budgets annexes à clôturer et de procéder à leur affectation par l'adoption d'une décision modificative n°1 du budget primitif « Zones Economiques » 2023.

CONTENU

Le budget annexe « Zones Economiques » a dégagé les résultats suivants au terme de l'exercice 2022 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230531-20230373105-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	404 519,04
Dépenses de l'exercice :	294 563,79
Résultat de l'exercice :	109 955,25
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	109 955,25

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	87 040,55
Dépenses de l'exercice :	215 847,13
Résultat de l'exercice :	-128 806,58
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	-128 806,58

Les autres budgets clôturés par la délibération n°2022.05.07.12 du 7 décembre 2022 ont pour leur part dégagé les résultats suivants :

Résultats du budget annexe "ZA les Longes" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	6 020,17
Dépenses de l'exercice :	0,00
Résultat de l'exercice :	6 020,17
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	6 020,17

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	0,00
Dépenses de l'exercice :	0,00
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

Résultats du budget annexe "ZA les Gagères" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	65 160,00
Dépenses de l'exercice :	65 160,00
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	65 160,00
Dépenses de l'exercice :	65 160,00
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

Résultats du budget annexe "ZA Pré Coton" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	0,00
Dépenses de l'exercice :	0,00
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	990,00
Dépenses de l'exercice :	0,00
Résultat de l'exercice :	990,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	990,00

Résultats du budget annexe "ZA Bellegarde" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	961 170,49
Dépenses de l'exercice :	871 529,05
Résultat de l'exercice :	89 641,44
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	89 641,44

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	857 376,85
Dépenses de l'exercice :	857 376,85
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

Résultats du budget annexe "ZA Veauche" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	1 058 516,29
Dépenses de l'exercice :	964 504,29
Résultat de l'exercice :	94 012,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	94 012,00

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	964 504,29
Dépenses de l'exercice :	1 019 231,71
Résultat de l'exercice :	-54 727,42
Résultat antérieur reporté :	54 727,42
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

Accusé certifié exécutoire de l'intérieur

042-200065894-20230531-20230373105-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Résultats du budget annexe "CM Zones d'activité" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	82 926,37
Dépenses de l'exercice :	<u>82 926,37</u>
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	77 000,00
Dépenses de l'exercice :	<u>77 000,00</u>
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

Résultats du budget annexe "ZA Montfuron" 2022

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	202 614,93
Dépenses de l'exercice :	<u>202 614,93</u>
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur reporté :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	0,00

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes de l'exercice :	161 932,39
Dépenses de l'exercice :	<u>202 614,93</u>
Résultat de l'exercice :	-40 682,54
Résultat antérieur reporté :	0,00
Affectation de l'excédent de fonctionnement n-1 :	0,00
Résultat cumulé (clôture) :	-40 682,54

Le regroupement de l'ensemble de ces budgets permet de totaliser un résultat de fonctionnement de 299 628,86 €, et un résultat d'investissement déficitaire de 168 499,02 €, qu'il convient de reprendre sur le budget annexe « Zones économiques » de 2023.

Ces mouvements se traduisent par la décision modificative suivante :

Budget annexe "Zones Economiques" - Décision modificative n°1

Section de fonctionnement

Recettes

O/R	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Opération	Montant	Observations
R	002	002	01			299 628,86	Report excédent fct. 2022
					10NV non ventilable	4 152,75	
					ZFE2 ZA Forum II - Feurs	102 480,00	
					ZPO1 ZA Pré Coton - Pouilly les Feurs	- 1 175,00	
					ZCI2 ZA Les Places II - Civens	108 044,67	
					ZCI3 ZA Les Places III - Civens	- 6 041,00	
					ZMC1 ZA l'Etang - Marclopt	- 90 230,50	
					ZCY1 ZA Les Granges - Saint-Cyr	- 3 122,92	
					ZNE1 ZA Les Longes - Nervieux	6 020,17	
					ZBE1 ZA les Vorzines - Bellegarde	89 641,44	
					ZVE1 ZA les Loges - Veauche	94 012,00	
					ZSM1 ZA de Lestra - Saint-Barthelemy	- 2 211,63	
					ZPA2 ZA du Roule - Panissières	- 1 164,67	
					ZCO1 ZA de Cottance	- 776,45	
					Total :	299 628,86	

Dépenses

O/R	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Opération	Montant	Observations
O	023	023	01			168 499,02	Virement à la section d'investissement
R	011	605	61			131 129,84	
					Total :	299 628,86	

Section d'investissement

Recettes

O/R	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Opération	Montant	Observations
O	021	021	01			168 499,02	Virement à la section d'investissement
					Total :	168 499,02	

Dépenses

O/R	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Opération	Montant	Observations
R	001	001	01			168 499,02	Report déficit invest. 2022
					ZCI2 ZA Les Places II - Civens	117 325,57	
					ZCY1 ZA Les Granges - Saint-Cyr	11 480,91	
					ZPO2 ZA Pré Coton - Pouilly les Feurs	- 990,00	
					ZCH1 ZA Montfuron - Chazelles sur Lyon	40 682,54	
					10NV non ventilable	- 47 273,16	
					ZPA2 ZA du Roule - Panissières	28 363,90	
					ZCO1 ZA de Cottance	18 909,26	
					Total :	168 499,02	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230531-20230373105-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver la reprise des résultats des budgets annexes « ZA Les Longes », « ZA Les Gagères », « ZA Pré Coton », « PSG ZA Bellegarde », « PSG ZA Veauche », « CM Zones d'Activité », « FL ZE Montfuron » par le budget annexe « Zones Economiques »
- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Zones Economiques » de la Communauté de Communes de Forez-Est
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

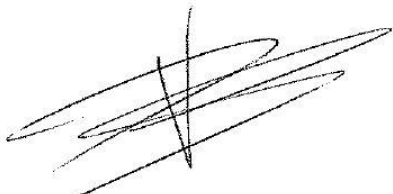
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. Pierre VERICEL



La secrétaire de séance

Mme Catherine EYRAUD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

042-200065894-20230531-20230373105-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023